

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2007/2518(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur le dialogue entre le gouvernement chinois et les envoyés du Dalaï Lama		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Chine		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
15/02/2007	Résultat du vote au parlement		
15/02/2007	Débat en plénière		
15/02/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0055/2007</a>	Résumé
15/02/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2518(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 135
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0051/2007</a>	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0053/2007</a>	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0057/2007</a>	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0059/2007</a>	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0061/2007</a>	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0066/2007</a>	13/02/2007	EP	

Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B6-0051/2007</a>	13/02/2007		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		<a href="#">T6-0055/2007</a>	15/02/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2007)1040</a>	21/03/2007	EC	

## Résolution sur le dialogue entre le gouvernement chinois et les envoyés du Dalaï Lama

---

Le Parlement européen adopté par 71 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, une résolution sur le dialogue entre le gouvernement chinois et les envoyés du Dalaï Lama.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement invite le gouvernement de la République populaire de Chine et le Dalaï Lama, nonobstant leurs différences sur certains problèmes de fond, à continuer et à reprendre leur dialogue sans préalable et en se tournant vers l'avenir, afin de parvenir à des solutions pragmatiques qui respectent l'intégrité territoriale de la Chine et répondent aux aspirations du peuple tibétain.

Le Conseil, la Commission et les États membres sont invités à promouvoir l'approfondissement du dialogue et, en l'absence de résultats tangibles sur des problèmes de fond, à évaluer le rôle que l'Union européenne pourrait jouer à l'avenir pour faciliter une solution négociée pour le Tibet, notamment en nommant un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet.

La Commission est en outre appelée à soulever la question du Tibet et de la reprise des pourparlers entre les deux parties lors des négociations sur le nouvel accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Chine.